

Ne touchez pas aux libertés syndicales **Levée de toute poursuite à l'encontre** **du secrétaire départemental de la FNEC FP-FO du Lot**

Le 30 janvier 2020, les syndicats SNFOLC, FSU, CGT Educ'action et Sud Education écrivaient au Recteur de Toulouse : « *La mobilisation des professeurs, des personnels, des parents, des élèves, illustre le rejet massif de l'instauration des E3C et la dénonciation des conditions de passation de ces épreuves, qui ont peu à voir avec ce que l'on pourrait attendre pour des épreuves d'un examen national. (...) Pour rétablir des conditions normales d'exercice des missions de tous les personnels, il est urgent de répondre aux demandes de nos organisations syndicales, et aux personnels sur leurs revendications, en abandonnant les E3C, en rétablissant le baccalauréat dans ses épreuves nationales, terminales et anonymes, et en abandonnant toute forme de répression contre les personnels et les élèves.* »

Pour seule réponse, le ministre a déchaîné la répression, contre les personnels, contre les élèves

Le jour de passage des épreuves E3C au lycée Clément MAROT de Cahors, les personnels et les élèves mobilisés sont rentrés dans l'établissement. Le secrétaire départemental de la FNEC FP-FO, notre camarade Alain REY les a accompagnés. Il est resté peu de temps dans l'établissement. Dans le cadre de son mandat syndical, Alain REY tient régulièrement des heures d'informations syndicales, vient porter des documents syndicaux dans ce lycée. Le chef d'établissement lui a signifié de quitter l'établissement, ce qu'il a fait. Notre camarade est convoqué le 10 mars au commissariat de Cahors, semble-t-il pour ces faits, sans que cela lui ait été précisé.

L'intrusion de policiers à l'intérieur des lycées, en tenue anti-émeute, gazeuse et matraque à la main, pour faire passer les E3C, ça ne pose pas de problème au ministre Blanquer... Mais lorsqu'un responsable syndical entre dans un établissement dans le cadre de son mandat, cela devient « une infraction » pour ce gouvernement !

Inacceptable !

Depuis quand un responsable syndical ne peut plus se rendre dans un établissement ? Ceci s'ajoute aux menaces du Rectorat de Toulouse à l'encontre des parents d'élèves, des élèves et de 9 enseignants. Lors de l'audience de l'intersyndicale reçue à l'occasion du rassemblement académique du mercredi 4 mars les responsables du rectorat ont indiqué que le Recteur voulait aller dans le sens de l'apaisement.

Aller dans le sens de l'apaisement serait de ne plus convoquer un syndicaliste au commissariat avec l'épée de Damoclès d'une plainte au pénal.

La FNEC FP-FO condamne avec la plus grande fermeté cette atteinte aux libertés syndicales. Elle exige la levée de toute plainte et l'annulation de cette convocation. Elle est intervenue en ce sens auprès du ministre.

La FNEC FP-FO relaie l'appel interprofessionnel du Lot (FO, CGT, SUD, FSU) au rassemblement en soutien à notre camarade le mardi 10 mars, à 15h30 devant le commissariat de Cahors. L'intimidation et la répression : ça suffit !

à Montreuil, le 7 mars 2020